

BRIGITTE ROCHELANDET

Histoire des violences
faites aux femmes

Humiliations, violences sexuelles, féminicides

Préface de maître Isabelle Steyer

CÊTRE

À mes soeurs de coeur,
Lucy†, Gaby†, Francine†, Claudine, Jacqueline, Janine,
Geneviève, Isabelle, Monique, Karine(s), Anne,
Océane et Hélène.

À mes soeurs de sang.

À toutes les femmes mentrifiées dès la préhistoire.

Ce livre est un livre de combat.

PRÉFACE

DE MAÎTRE ISABELLE STEYER

Maître Isabelle Steyer, avocate au barreau de Paris depuis plus de 20 ans, est spécialiste du droit des femmes et des enfants victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. Elle intervient fréquemment sur BFM TV, à l'émission « C'est dans l'air » sur la 5 et sur toutes les radios nationales. Elle participe également à des colloques traitant des violences faites aux femmes, en collaboration avec Brigitte Rochelandet.

La parole des femmes et celle des enfants a jailli du huis clos familial dénonçant viols conjugaux, incestes, violences conjugales et tentatives de meurtres.

Et Féminicide quand toutes les protections sociales ont échoué.

Les femmes qui viennent à mon cabinet déverrouillent toutes les représentations des hommes supposés brillants, intelligents et puissants.

Cette parole nous amène à revisiter les narratifs autour de ces hommes présentés précédemment comme forts.

Ces femmes souhaitent poser leur vérité dans un lieu sûr, protégé, comme si la justice devenait le coffre-fort de leur parole.

L'institution judiciaire se doit de traiter cette parole comme des trésors de famille, les analysant, les expertisant, les confrontant non seulement à l'agresseur mais également à l'histoire de cette famille. À ces non-dits. À ces dépressions. À ses fugues. À ses pathologies.

Les femmes proposent une clé vers la liberté, si longtemps interdite.

Liberté de ne pas reproduire, liberté d'échapper à la violence, liberté d'accéder à un monde plus serein.

La justice a tout en mains pour reconstruire leur avenir. Les femmes lui font confiance. Elle ne peut les trahir.

Il est regrettable que l'institution judiciaire ne s'analyse pas comme telle.

Selon les sources, 40% des femmes assassinées ou tuées par leur mari avaient déposé plainte ou fait savoir qu'elles étaient en danger. 88% des plaintes pour viol ou agressions sexuelles sont également classées sans suite.

Les femmes doivent avoir une confiance inébranlable en la justice pour poursuivre la procédure de plainte pénale habituelle.

Ces chiffres nous mèneraient au désespoir si l'ouvrage de Brigitte Rochelandet ne nous permettait pas de mesurer les pas de géants effectués depuis la nuit des temps.

Elle nous fait justement mesurer les progrès de maniement de la parole des femmes par les professionnels judiciaires.

En effet, les prorogations de prescriptions des faits de viols et agressions sexuelles sur mineurs, filles et garçons, qui étaient de 10 ans à dater des faits jusqu'à 30 ans désormais quand ils sont commis sur mineurs des deux sexes, montrent l'importance déterminante donnée à la gravité de ces faits.

Cela signifie qu'une place déterminante au sein de l'institution judiciaire est désormais proposée aux victimes de viols, des deux sexes d'ailleurs. Les faits peuvent être traités jusqu'aux 48 ans des victimes. Cela signifie que pendant toute la première moitié de leur vie – soyons optimistes – les victimes pourront se voir accueillir par l'institution judiciaire.

Brigitte Rochelandet nous amène à mesurer le nouveau positionnement judiciaire et sociétal offert aux violences faites aux femmes. Grâce à son ouvrage, nous évaluons le parcours de nos combats, de nos marches, de nos mobilisations, de nos cris.